

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n°34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Le Revenu DE LA PROPRIÉTÉ NON BATIE

La crise agricole qui sévit sur la petite propriété, pourrait trouver un premier remède dans la législation fiscale.

L'impôt afférent à la contribution foncière non bâtie repose sur le revenu matriciel.

La fixation de ce revenu qui remonte dans certains départements à plus de quatre-vingt-dix ans n'est plus d'accord avec la vérité.

Certains départements, à peu près incultes il y a un demi siècle, ont subi, grâce à l'essor de la culture intensive, une transformation complète ; quelques départements du centre sont dans ce cas.

De vastes contrées couvertes de bruyères, des landes stériles sont devenues des territoires fertiles sur lesquels se sont constituées de riches fermes ; mais ces terrains sont toujours imposés sur le revenu minime d'autrefois.

Seul l'état de la petite propriété n'a pas varié. Le petit propriétaire la cultivait déjà au moment de l'établissement du cadastre à peu près comme de nos jours ; mais sa situation est de beaucoup inférieure : son revenu a diminué en raison de la cherté de la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation de son petit bien, au moment des récoltes, alors qu'il est concurrencé par la grande propriété dont les frais d'exploitation ont baissé.

Le petit propriétaire est frappé lourdement par l'élévation toujours croissante des centimes généraux, départementaux et communaux, alors que le grand propriétaire, son voisin, qui possède des terrains souvent beaucoup plus riches et d'un rapport toujours supérieur, ne paye que des impôts proportionnellement moins élevés.

Il y a là une injustice flagrante qu'il importe de corriger à bref délai.

La loi du 17 mars 1898 a bien prévu la révision du cadastre, que certains députés mettent dans leur programme depuis vingt-cinq ans ; mais c'est là un travail de longue haleine auquel on oppose des raisons budgétaires et, d'autre part, cette réforme est facultative dans chaque commune et il se peut que là où les grands propriétaires ont la haute main sur les assemblées municipales, la réforme n'ait que peu de chances d'aboutir.

Pourquoi ne procéderait-on pas dès maintenant à la révision du revenu de la propriété non bâtie, par analogie à ce qui a été fait pour la propriété bâtie : les raisons qui militaient en faveur de la révision de la valeur locative sont les mêmes en ce qui concerne le revenu de la propriété non bâtie.

On peut créer, dans chaque commune une commission analogue à celle indiquée à l'article 4 de la loi du 17 mars 1898.

Cette commission opérerait un classement de toutes les parcelles de la commune avec indication du revenu afférent à chaque classe.

Les propriétaires des parcelles pourraient

toujours être appelés pour donner leur avis à la commission, intéressée à s'entourer de tous les éléments d'appréciation et à éviter des réclamations trop nombreuses.

Il serait entendu que cette mesure ne serait que transitoire, en attendant que la révision du cadastre soit générale en France.

La dépense nécessaire, fort minime à la vérité, serait supportée par l'Etat qui bénéficierait, dans la plus large proportion, de la révision nouvelle.

La loi de 1898, avec son caractère facultatif, n'a pas rendu les services qu'on en attendait, et la meilleure preuve c'est le nombre infime de communes qui ont demandé à en bénéficier.

Mais il est certain que la révision du revenu de la propriété non bâtie serait acceptée avec empressement par la presque unanimité des communes, car elle mettrait sur le pied d'égalité relative devant l'impôt, le petit propriétaire écrasé actuellement et le grand propriétaire terrien.

D'autre part, si la Chambre se décide prochainement, et conformément aux promesses de la démocratie, à remplacer certains impôts actuellement existants par un impôt progressif sur les revenus, l'application de cet impôt serait rendue plus facile et plus équitable par la modeste réforme dont nous venons d'indiquer les grandes lignes,
P. O.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 avril 1905

Présidence de M. Lockroy, vice-président. La Chambre s'occupe d'un projet adopté par le Sénat, tendant à modifier l'article premier de la loi du 4 avril 1892, en ce qui concerne les nominations au grade de caporal ou de brigadier, des militaires ayant justifié avant leur incorporation de certaines aptitudes.

Cet article 1^{er} porte que nul ne pourra être nommé caporal ou brigadier s'il n'a servi pendant six mois comme soldat. Le nouveau projet propose la nomination de caporal ou de brigadier au bout de 4 mois.

M. Berteaux soutient le projet que combattent MM. Krantz, le colonel Roussel, le Hérissé, le général Jacquy.

M. Combes défend le projet et déclare que le général André, absent, est pour le projet voté déjà par le Sénat.

Le projet est voté par 510 voix.

La discussion sur la question des tribunaux répressifs en Algérie est reprise, M. Bégey, un député algérien dit que ces tribunaux sont excellents et qu'il faut les maintenir.

M. Revoil, gouverneur de l'Algérie monte à la tribune, il résume les principaux griefs formulés par les divers interpellateurs, entreprend l'exposé de la situation algérienne et affirme que les tribunaux répressifs sont utiles, malgré leur imperfectibilité ; il demande le maintien de ces tribunaux.

M. Vallé dit qu'il a l'intention d'organiser une commission extra parlementaire qui sera chargée d'examiner et de fixer les conditions d'application de ces réformes.

M. Flandin présente un ordre du jour par lequel il déclare prendre acte des intentions du gouvernement pour assurer la justice en Algérie. Cet ordre du jour est voté à mains levées.

Et la séance est levée.

Séance du 6 avril 1905

Présidence de M. Etienne, vice-président. M. Chenavaz parle au sujet d'un incident dont a parlé un journal du Dauphiné.

Ce journal raconte que divers hommes politiques ont engagé les Chartreux à leur verser un million pour qu'aucune mesure ne soit prise contre eux.

M. Combes répond que c'est la suite de la campagne menée contre lui : campagne immonde faite de faussetés et de calomnies.

L'incident est clos. L'élection de M. Guyot de Villeneuve ainsi que celle de MM. Dumont et Daudé sont validées.

La discussion de l'élection de M. Syveton est ensuite appelée.

M. Jaurès combat les conclusions de la commission qui propose la validation.

M. Jaurès s'élève contre cette élection où la pression la plus éhontée a régné ; il parle notamment des accusations infâmes portées contre le concurrent de M. Syveton, et à ce sujet rappelle l'affaire Dreyfus.

M. Jaurès s'en prend vivement à M. Cavaignac qui, ministre de la guerre, a connu les faux dont on s'est servi dans cette affaire.

Il donne lecture d'une lettre du général de Pellieux, déclarant qu'il est dégoûté d'avoir des chefs qui accumulent faux sur faux.

M. Brisson, se lève alors, et au milieu du grand silence, affirme que M. Cavaignac n'a pas fait voir cette lettre.

M. Brisson était pourtant à cette époque président du conseil.

Il reproche à l'ancien ministre de la guerre son attitude et sa fuite vers les réactionnaires.

M. Cavaignac essaye de se disculper ; les gauches, debout, le huent.

M. Jaurès poursuit ses révélations mais, fatigué, il demande le renvoi de la séance au lendemain.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 4 avril 1905

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat adopte un projet relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'exposition d'Hanoï.

Puis, le Sénat s'ajourne au 19 mai.

La séance est levée.

CHRONIQUE

A PROPOS DE TOUT

J'ai appris ces jours derniers que le conseil d'Etat norvégien avait libéré les femmes du devoir d'obéissance envers leurs maris.

J'avais bien là-dessus mes idées personnelles qui sont que ce Conseil d'Etat n'avait point tort. Maîtresses d'elles-mêmes, dans le ménage comme ailleurs, les femmes sont aussi aptes que nous à faire des sottises. Aussi n'ai-je jamais compris pourquoi nous nous en réservons présomptueusement le monopole.

Mais mon opinion importait peu et j'ai voulu avoir celle d'une personne que la chose intéresse. Je vous livre plus loin les déclarations d'une femme d'esprit aussi distingué que de beauté séduisante, interrogée par moi sur cette question.

— Eh bien, Madame, lui-dis je, que pensez-vous de cette mesure qui vous délivrerait de la tyrannie de votre mari ?

Elle eut à ces mots un léger sourire qui me rassura bien vite sur le martyre que la dite tyrannie lui faisait endurer.

— Oh, certes, fit-elle, les hommes sont des tyrans et nous devons nous en défendre. Il nous faut souvent user de subterfuges et rétablir par la ruse cette égalité que la loi nous refuse. Nos maris ont des habitudes, des manies, des préférences et des antipathies. Tout cela nous sert, soyez-en sûr. Croyez-vous qu'il nous soit difficile d'en profiter pour leur rendre l'existence intenable quand il nous plaît et les amener à capitulation.

— Oui, mais enfin, s'ils résistent quand même ?...

— J'ai bien des manières de rompre en visière avec votre Code. A ses prescrip-

tions inciviles, j'oppose simplement les lois inéluctables de celui que nous avons rédigé nous autres femmes, je veux dire, le Code amoureux.

— Ah ! ah ! fis-je, intéressé.

— Oui, Monsieur ; il m'a suffi d'un solide petit verrou placé à la porte de ma chambre à coucher. Mon époux se fâche pour une emplette : le verrou ! Il me refuse un plaisir : le verrou ! Il s'insurge : le verrou ! Il fait le méchant : le verrou. C'est comme la privation de dessert pour Bébé. Et je suis implacable, voyez-vous. Prières, supplications, rien n'y fait, et je retire le verrou qu'après victoire complète.

— Et, dites-moi, le retirez-vous souvent ?

— Ceci n'entre pas dans le cadre de votre enquête.

— Mon Dieu, répondez je, c'est un moyen, je ne dis pas. Un peu négatif peut-être et quelquefois dangereux ; mais je suppose qu'en vertu même de son autorité maritale !

Un éclat de rire m'interrompit :

— Ah ! ah ! Eh bien, si vous la voyez la figure qu'elle fait, cette autorité maritale, quand le verrou poussé, je la regarde à travers le trou de la serrure. Elle est plutôt drôle, allez, et pas imposante pour un sou !

— Cependant...

— Cependant cela cessera quand vous ferez comme les norvégiens. Quand je ne devrai plus obéissance à mon mari, je prendrai beaucoup moins de plaisir à me faire obéir de lui. Pour empêcher les gens de faire des sottises, rien de meilleur que leur donner le droit de les faire toutes. Si le bon Dieu n'avait pas mis sur la pomme « défense d'y toucher » elle serait encore intacte et si le gouvernement était sage, il décréterait demain que nul ne doit plus obéissance à personne. Immédiatement tout rentrerait dans l'ordre. Les maris seraient heureux et l'on pourrait licencier les gendarmes.

Voilà ce que m'a dit cette charmante révoltée et j'ai pensé que cela n'était pas si bête.

Mais voici qui peut passer pour tout à fait original.

Un de nos confrères rapportait, cette semaine, avec grand étonnement, l'annonce suivante cueillie dans un journal anglais.

« A vendre, un château avec créneaux, bâti sur le roc, fouetté par la houle de l'Atlantique, sur l'un des points les plus romantiques et les plus dangereux de nos rugueuses côtes, juste en face de la Pierre-de-Mort. Naufrages fréquents, cadavres nombreux ; trois salons, sept chambres. S'adresser, etc... »

Naufrages fréquents ! Cadavres nombreux !

Tous les comforts modernes, quoi ! il n'y a pas moyen de s'ennuyer dans ce château.

Voilà des gaillards d'un esprit très philosophique. Ils pensent qu'il n'y a rien de tel que le spectacle de la mort pour vous apprendre à jouir de la vie.

Ils savent ménager à leurs sensations un cadre digne d'elles.

Dans une moelleuse chaise longue sur une terrasse de château, assister à quelque « beau » naufrage, cela ne vous a-t-il pas une allure néronienne.

Pourtant il me semble qu'il manque quelque chose à cette alléchante annonce. Elle ne nous dit pas si le château possède quelques bons revenants. Cela est cependant bien intéressant. Il est vrai qu'avec tant

de cadavres on peut facilement s'en procurer.

J'ignore si Saint Antoine de Padoue s'estime heureux de se voir transformer en détresse au profit de l'Eglise romaine.

Mais le dernier avatar qu'on vient de lui faire subir ne sera sûrement pas de son goût.

On nous adresse un prospectus vantant les qualités du « Purgatif Saint-Antoine ». C'est bien la peine d'avoir donné au monde l'exemple de toutes les vertus et de porter au front l'aurole sainte pour se voir ainsi réduit au rôle de lavement.

Nettoyer les âmes est une besogne assez absorbante pour que les Saints abandonnent le soin des intestins aux apothicaires.

Evidemment Saint Antoine qui respire là-haut tout les parfums du paradis, restera insensible à ceux d'un autre genre qu'on semble vouloir lui destiner.

Mais n'empêche qu'il n'est pas bien honnête et respectueux de descendre cet éminent canonisé du coffre-fort que les Assomptionnistes lui ont donné comme piédestal afin de l'accommoder à une aussi étrange sauce.

Découvrir dans la purgation une nouvelle voie de salut qui mène directement au Paradis, c'est placer le Paradis en des endroits bizarres !!...

Ah ! pauvre Jésus de Nazareth, crois-tu qu'ils te l'arrangent, ton Eglise !

Emile LAPORTE.

La nouvelle mésaventure de M. de Rochefort

Il en arrive encore une bien bonne à M. de Rochefort.

Cet incorrigible mystifié qui a à peu près autant de flair que Mercier, non satisfait de ses vestes passées, s'est engagé ces jours derniers dans une philippique qui ne tendait à rien moins qu'à convaincre le gouvernement de chantage.

Il racontait, d'après un sieur Besson, du *Petit Dauphinois*, que le secrétaire d'un député influent aurait demandé aux Chartroux un million, pour leur faire obtenir l'autorisation législative.

Le *Petit Dauphinois* n'indiquant ce député que sous l'initiale X, M. de Rochefort sommait son confrère de dévoiler cet X.

Le *Petit Dauphinois* a obtempéré et cet X s'est trouvé être... le propre beau-frère de M. de Rochefort !

L'histoire était, du reste inexacte, comme toutes celles sur lesquelles le flair du rédacteur de *l'Intransigeant* le lance.

On dit que M. de Rochefort, rit... jaune. Une fois de plus !

INFORMATIONS

Élections législatives du 5 avril
PARIS. — 4^e ARRONDISSEMENT

Inscrits : 14.587 — Votants : 10.019
MM. Gabriel Deville, ancien
dép., soc 5.059 Elu.
Maurice Barrès, an. dép.,
nat 4.827

Il s'agissait de remplacer M. Daniel Cloutier nationaliste, décédé, qui avait été élu au deuxième tour, en 1902, par 5.899 voix contre 5.441 à M. Gabriel Deville.

Au premier tour de scrutin, le 22 mars dernier, M. Maurice Barrès était arrivé en tête des candidats avec 3.974 voix. M. Deville n'en avait que 3.826. Venaient ensuite : MM. Soullès, republicain antiplébiscitaire, avec 1.098 voix ; Poubelle, republicain, 569 voix, et J. Martin, socialiste révolutionnaire, 409 voix. MM. Soullès, Poubelle et Martin se sont désistés en faveur de M. Deville.

HAUTES-PYRÉNÉES
ARRONDISSEMENT D'ARSELÈS
Inscrits : 12.060 — Votants 9.579
MM. Fould, rép. min. 4.857 Elu.
Lasserre, cons 1.397
Saura, antiministériel .. 1.399
Maysonnave, rép. 1.105
Srvat, rad. 133
Abadie, rad. 92

Il s'agissait de remplacer M. Achille Fould, invalidé. Aux élections générales de 1902, M. Achille Fould, député sortant de la 2^e circonscription de Tarbes, avait été élu par 5.283 voix contre 4.788 de M. Alicot, député sortant republicain progressiste, qui ne s'est pas représenté hier.

Le voyage de M. Loubet

On annonce que les dispositions suivantes ont été prises en ce qui concerne la participation de l'escadre de la Méditerranée au voyage du président de la République :

Trois divisions partiront de Toulon le 9 ou le 10 avril : la première division composée des cuirassés : *Scint-Louis*, battant le pavillon du commandant en chef (vice-amiral Pottier) ; *Gaulois* et *Charlemagne* et des contre-torpilleurs *Epée* et *Hallebarde*, se rendra à Alger

La deuxième division, composée des cuirassés *Léna*, battant pavillon de commandement en sous-ordre (contre-amiral Marquis), *Bouvet* et *Jauréguiberry* et des contre-torpilleurs *Pertuisane* et *Pique*, se rendra à Oran.

La troisième division, composée des croiseurs *Pothuau*, battant pavillon de commandement en sous-ordre (contre-amiral Boutet) ; *Chanzy*, *Latouche-Tréville*, *Galilée* et *Linois* et du contre-torpilleur *Condor*, se rendra à Bizerte.

Chacune de ces trois divisions rendra les honneurs au président de la République à son arrivée dans ces ports.

La *Jeanne d'Arc* se rendra à Marseille la veille de l'arrivée de M. Loubet dans cette ville.

Le ministre de la marine viendra à Toulon pour s'embarquer sur le *Saint-Louis*.

Le voyage de M. Pelletan

Les visites de M. Pelletan à Carcassonne, à Narbonne, à Lézignan ont été marquées par de vives sympathies que les populations ont eu à cœur d'adresser au ferme ministre republicain.

Partout l'accueil a été chaleureux : à Perpignan notamment l'enthousiasme était immense.

M. Pelletan a prononcé à Perpignan, à l'issue du banquet offert par les républicains de cette ville, un discours d'une très grande éloquence.

Les Congrégations

Voici le texte complet de la lettre, par laquelle la notification officielle du rejet de leur demande en autorisation est faite aux supérieurs généraux des congrégations :

Paris, 1^{er} avril 1903

« Monsieur,

« Conformément aux prescriptions de l'article 18, paragraphe 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901, vous avez saisi le gouvernement d'une demande, tendant à obtenir pour votre congrégation et les établissements qui en dépendent l'autorisation prévue par l'article 13 de la même loi. Cette demande a été instruite et soumise à la Chambre des députés, qui l'a repoussée, dans sa séance du 24 mars 1903.

« J'ai l'honneur, en conséquence, de vous notifier ce rejet, en vous rappelant que, aux termes de l'article 18 précité de la loi du 1^{er} juillet 1901, votre congrégation est dissoute de plein droit et que tout ses établissements doivent être fermés.

« En ce qui concerne l'établissement principal, un délai de quinze jours vous est imparti pour cette fermeture, ainsi que pour le délaissement des immeubles.

« Quant aux autres établissements, ils devront être fermés et délaissés dans les délais qui seront impartis à chacun d'eux par le préfet du département, le tout sous les sanctions pénales portées par les lois des 1^{er} juillet 1901 et 4 décembre 1902.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes :

Émile COMBES. »

Conseil municipal de Paris

L'élection pour la présidence du Conseil municipal de Paris a donné hier les résultats suivants :

Premier tour. — Votants, 78, majorité absolue, 40.

M. Brousse, socialiste.. 39 voix.
M. Deville, nationaliste. 38 —
Un bulletin blanc.

Second tour. — Votants, 79.

M. Deville (élu)..... 40 voix.
M. Brousse 39 —

Ont été élus vice-présidents : Achille, radical et Bussat, nationaliste, celui-ci au bénéfice de l'âge.

Après de multiples tours de scrutin, sont élus :

Secrétaires. MM. Poiry et Morel, socialistes ; Mossot, radical ; Barillier, nationaliste.

Syndic, M. Bellan, radical, contre M. Gay, nationaliste, syndic sortant.

Arbitrage international

Le groupe parlementaire de l'arbitrage international s'est réuni vendredi sous la présidence de M. d'Estournelles. La délibération a porté sur la non-exécution des conventions de La Haye, et notamment de l'article 19, par lequel les puissances signataires s'engagent à conclure entre elles des accords généraux ou particuliers en vue d'étendre l'arbitrage obligatoire aux cas qu'elles jugeront possible de lui soumettre.

Les ouvertures que d'autres puissances ont faites au gouvernement français en vue de conclure des traités d'arbitrage, sont jusqu'ici restées sans suite. Le groupe a décidé que des explications seraient demandées sur ce point au ministre des affaires étrangères.

Le monument Quinet

Dimanche, à Bourg, a été inauguré le monument élevé à Edgar Quinet.

M. Bérard, sous secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes y représentait le gouvernement et a prononcé un éloquent discours.

Le monument Hégésippe Moreau

Dimanche, a été inauguré au cimetière Montparnasse, à Paris, le monument élevé à Hégésippe Moreau, par des chansonniers et des typographes parisiens.

Devant le monument du délicat auteur de la *Voulezie* et *l'Isolement*, M. de Tézac, représentant le ministre de l'instruction publique et M. Charlot, délégué de M. Bourgeois, ont prononcé d'excellents discours.

La mort de M. Emile Zola

M. Bourrouillou a terminé l'instruction qui avait été ouverte en vue de rechercher les causes qui amenèrent de si tragique façon, la mort de M. Emile Zola. Les docteurs Vibert et Thoinot, MM. Bunel et Debry, architectes, et Girard et Ogier, chimistes, étaient, on le sait, d'accord pour attribuer cette mort à une cause purement accidentelle excluant toute idée de responsabilité étrangère.

CHRONIQUE LOCALE

COURTES EXPLICATIONS

La *Raison* de dimanche dernier publie un fragment d'une de mes réponses au *Quercinois* et fait précéder ma prose de ces mots :

« On nous prie de poser les questions suivantes. »

Je ne suis pas l'auteur de la communication à la *Raison*. J'avais déclaré ne chercher aucun résultat autre que celui obtenu : **modification dans l'esprit d'un enseignement** ; j'ai tenu parole et je ne veux pas rechercher dans quel but on voudrait me prêter une attitude contraire !...

J'ai l'habitude de prendre la responsabilité de mes actes, c'est ce que paraît ignorer l'auteur de la communication.

A. C.

A M. LE PREFET

Nous serions reconnaissant à M. le Préfet de vouloir bien nous faciliter la publication des ordres du jour des séances du conseil de préfecture, en faisant appliquer l'article 43 de la loi du 22 juillet 1889, que paraît ignorer par trop M. le Greffier du Conseil de préfecture.

Le rôle de chaque séance publique est arrêté par le président du Conseil de préfecture ; il est communiqué au commissaire du Gouvernement et **affiché à la porte** de la salle d'audience, 4 jours avant la séance.

Lucie-Vindex-Milou

Ça pue, me crie-t-on, au moment où j'ouvre le *Quercinois* ; il y a Milou.

Ce grotesque Milou s'étalait en effet au bas de quelques lignes qui sont loin de contenir une réponse à mon entrefilet du 31 mars.

Il veut injurier, il veut salir ; cet animal-là — que voulez-vous, c'est plus fort que

lui — malgré mes conseils et ceux de ses amis se refuse à prendre les bains dont il aurait bien besoin.

Savez vous tout ce qu'il trouve à me répondre ? — Simplement que je n'ai pas sa taille.

C'est vrai, mon signalement porte 1^m56 ; Milou mesure 1^m80, mais si, comme le dit un dicton, l'esprit d'un homme grand comme Milou est en proportion inverse de sa taille, Milou parfait pédant, est un fichu crétin.

Ceux qui connaissent Milou l'ont-ils apprécié....

Mais Milou ne se contente pas d'être un sot ; rageur, il insinue une saleté. Il rage d'être un exclu, il voudrait que je sois dans son vilain cas. Pouah !

Il insinue que le citoyen socialiste Fournière, dont j'ai été le secrétaire, « désespérant de m'apprendre l'alphabet m'aurait relancé ».

Vrai, le motif pour lequel j'aurais été relancé n'est pas grave : je préfère ça, car je craignais entendre dire par Lucie, un exclu du groupe socialiste et de divers milieux propres, que j'avais été relancé parce que *mouchard* !... n'est-ce pas, pandore !

A son insinuation donc, je répondrai simplement que les sentiments amicaux qui existent entre le citoyen Fournière et moi sont suffisants pour effacer la saleté que Lucie voulait commettre après tant d'autres. Le public impartial auquel fait appel ce vilain monsieur, jugera.

Et je sais que ce ne sera pas contre moi qui dès la première heure suis toujours resté au service de l'idée républicaine. Je n'ai pas varié comme tant d'autres et je n'ai pas failli. Dans « mes deux stages laborieux » — absolument — j'ai toujours démasqué les individus à face louches.

Au *Journal du Lot*, je poursuis la même œuvre, franchement, loyalement, avec le seul souci de dire vrai. Les relations amicales même ne me gênent pas — quand je sers une bonne cause — pour démasquer des amis qui agiraient lâchement, méchamment, pour leurs seuls intérêts.

C'est pourquoi j'ai démasqué Vindex qui samedi annonce son intention de ne plus me répondre.

Ça c'est le procédé de ses pareils ; quand ils sont cloués, ils déclarent à grand fracas : nous ne répondrons plus !

Milou, pauvre poisson ! l'arête dont il avait essayé de se faire une arme contre moi s'est donc brisée ? ou bien le *Quercinois* appréciant enfin son..... distingué collaborateur a donc pris la résolution de le relancer ?

Pauvre Lucie ! malgré ses grands pieds il ne tient en place nulle part.

Je le plains car c'est une bien malheureuse infirmité.

LOUIS BONNET.

Les congrégations

Ce matin, à 11 heures, M. le Commissaire de police a notifié aux Capucins qui se trouvent en résidence à Cahors, l'ordre de fermeture de leur établissement dans un délai de 15 jours.

Le directeur de cet établissement a répondu qu'il n'acceptait pas la lettre de notification, car personnellement il n'a pas formulé de demande en autorisation.

C'est au Provincial de l'ordre que doit être notifié l'ordre du gouvernement.

Néanmoins, M. le Commissaire de police a prévenu le directeur de l'établissement des Capucins de Cahors que dans 15 jours cet établissement devrait être fermé.

Le 3^e Concert de l'Orchestre Symphonique

Est-ce bien des éloges qui sont de mise aujourd'hui ? N'est-ce pas plutôt des fleurs, des lauriers et des palmes dont il faut couvrir le front de notre distingué et généreux compatriote, **Ph. Gaubert** ? Ne convient-il pas de lui dire bien haut notre reconnaissance pour le rayon d'art si pur que pendant quelques heures il a fait briller parmi nous d'un éclat sans pareil. Ce rayon, nous en avons la conviction, fécondera le sol natal et fera surgir une nouvelle émulation parmi tous ceux qui s'intéressent aux choses de la musique à Cahors.

Nous ne savons ce qu'on doit admirer le plus, du talent de flûtiste de **Ph. Gaubert**, qui nous a permis de goûter le

charme si élevé de son instrument dans son interprétation des œuvres les plus remarquables, de sa maîtrise dans la composition qui nous a valu l'audition de sa *Tarentelle* et de sa *Romance* pour cor anglais, ou enfin de son dévouement tout désintéressé, grâce auquel il nous a été donné d'entendre des virtuoses de premier ordre.

Nous le répétons : ce ne sont pas des éloges que nous apportons ici, c'est le témoignage bien sincère de notre admiration et de notre sympathie.

Nous voudrions que les éminents camarades de Ph. Gaubert trouvent ici simplement l'expression de notre gratitude. Après de plus compétents que nous, nous nous garderons de porter un jugement sur l'expressive sonorité extraordinairement surprenante du hautbois et du cor anglais de M. Bas, sur les accents vibrants et héroïques, mélancoliques et touchants, de la clarinette de M. Lefèvre, sur la passion alternativement contenue et débordante du piano de M. Grovlez.

Nous voudrions leur dire que l'audition de cet admirable quatuor de St-Saëns sur des airs russes et danois, placé bien en vue au milieu du programme, restera dans l'âme des auditeurs comme un bouquet d'impressions d'un parfum tout particulier pieusement conservé.

Pour nous prouver que l'art n'a qu'une patrie, la nature, une fille du Nord M^{lle} Fjord nous a apporté comme une vision fugitive de son pays, celui de Grieg, avec la chanson de Solweg, de Peer Gynt ; c'est avec un charme de haut goût qu'elle nous l'a fait sentir. Un incident a failli nous priver du plaisir d'entendre l'air de *Louise* : c'eût été une grosse déception et un grand dommage. Grâce à l'extrême complaisance de M. le Préfet, qui a bien voulu se déran-ger lui-même pour aller prendre la partition de cet ouvrage, l'oubli a été réparé, et tout s'est réduit à un retard de quelques minutes dans l'exécution du programme. Mais que dire de la remarquable interprétation de *l'air du Rossignol* de Hoëndel et de cette union aussi délicate qu'inattendue de la très belle voix de M^{lle} Fjord avec la flûte de M. Ph. Gaubert ?

L'orchestre, stimulé sans doute par la présence des maîtres instrumentistes et encore tout vibrant de l'enthousiasme que la répétition de ces Messieurs, l'après-midi, avait suscité en lui, l'orchestre s'est surpassé et la deuxième exécution de la *symphonie* de Haydn a témoigné d'un progrès sérieux sur la première. Est-ce là cependant la perfection ? Certes non. Travaillez donc, sans relâche, chers amis ; soyez assidus, persévérants avec opiniâtreté et vous arriverez, non seulement à sentir vivement les sublimes pensées des Maîtres, mais encore à les interpréter avec éléquence et à en imposer la majestueuse beauté à vos auditeurs. Y a-t-il une plus belle mission ?

L'impression générale de cette inoubliable soirée a été excellente en tous points et le public nombreux et choisi qui y assistait s'est retiré enthousiasmé.

Pouvait-il en être autrement avec les artistes incomparables qui se sont fait entendre ?

Élection d'un Juge suppléant au tribunal de Commerce

Comme nous l'avons annoncé, dimanche 5 avril il a été procédé à l'élection du juge suppléant pour remplacer M. Fayret, nommé juge titulaire.

M. Bruel, Banquier à Cahors, était seul candidat.

Voici le résultat pour les deux cantons de Cahors :

Canton de Cahors (Nord), 68 voix ; canton de Cahors (Sud), 44 voix.

Armée

M. Mothes, sous-lieutenant au 129^e régiment territorial d'infanterie, passe au 131^e à Cahors.

Tribunal civil de Cahors

CHANGEMENT DES JOURS D'AUDIENCE

Par délibération du 25 mars 1903, le tribunal civil de Cahors, réuni en assemblée générale a décidé de changer ses jours et heures d'audience à partir du 27 avril 1903 et de les fixer désormais ainsi qu'il suit :

Chaque semaine

1^o Audience correctionnelle. — Le lundi

de une heure à cinq heures de l'après-midi ;

2^o Audience civile. — Le mardi, de huit heures du matin à midi ;

3^o Audience civile, des criées et des adjudications. — Le mardi, de une heure et demie à cinq heures et demie de l'après-midi ;

4^o Audience civile. — Le mercredi, de huit heures du matin à midi.

Cahors le 4 avril 1903.

Le Président,

A. DAURENSAN.

Compatriote

Nous apprenons que notre jeune compatriote, M. Alfred Teyssier, vient de découvrir une chaudière à vaporisation instantanée pour automobile.

Les premiers essais ainsi que la construction, ont été exécutés dans les ateliers de MM Lesage et Seulin, ingénieurs-constructeurs à St-Amand-les-Eaux, et ont donné d'excellents résultats.

Groupe d'Études Sociales Travail

Les membres du groupe Travail sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain mercredi 8 avril, à neuf heures du soir, à la mairie.

Les membres du bureau et de la commission devront s'y rendre à huit heures précises.

Le secrétaire,

LÉON MARMIESSE.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois dernier :

Naissances, 22, se décomposant comme suit : garçons, 13, dont deux jumeaux et un naturel ; filles, 9.

Décès, 32 ; mort-né, 1 ; mariages, 5 ; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante : un de moins d'un an ; deux de 1 à 19 ans ; trois de 20 à 39 ans ; quatre de 40 à 59 ans ; quinze de 60 à 79 ans ; sept de 80 à 89 ans.

Ménagerie Pezon-Lucas

Tous les soirs brillante représentation à la grande Ménagerie Pezon-Lucas ; les exercices émouvants de M. Lucas et la gracieuse danse serpentine exécutée au milieu des fauves sont toujours très remarqués et applaudis.

Prochainement grande attraction : un cuisinier de notre ville, M. Duval, s'est engagé à faire une omelette au milieu des grands lions de l'Atlas.

Le public cadurcien ne saurait manquer à cette soirée sensationnelle.

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — Foire. — La foire de samedi coïncidant cette année avec l'ancienne foire dite des Rameaux, semblait avoir attiré beaucoup plus de monde que d'habitude.

Le foirail était bien garni en bêtes à cornes et à laine ; il s'est traité beaucoup d'affaires aux cours précédents. La halle aux grains était également bien garnie.

Blé, 16 à 17 fr. l'hecto.

Avoine, 7 fr. 50 à 8 fr. id.

Maïs 10 fr. id.

Pommes de terre, 4 fr. 50 à 5 francs le sac.

Volaille, de 75 à 80 c. le demi-kilo.

Œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Collège. — Succès scolaires.

— Baccalauréat. — Quatre candidats ont pris part aux examens du baccalauréat ; trois ont été définitivement reçus. Ce sont :

Mathématiques : M. Ferdinand Roques, de Maurs (Cantal), reçu avec mention assez bien.

Lettres philosophie : M. Raoul Cavarroc, de Figeac.

Premières lettres : M. Trapy, de Saint-Julien (Aveyron).

Bourses d'enseignement secondaire. —

Ont été reçus : MM. Lacout et Lassalle, de Figeac ; Elie Cavarroc de Camboulit ; Emmanuel Cavarroc, de Lissac, Gatuing, de Figeac.

Tribunal correctionnel. — Audience du 4 avril :

Deux affaires seulement et peu importantes sont appelées : Jean Hérel, 37 ans, de Saint-Chels, poursuivi pour soustraction d'une somme d'argent, est condamné à 20 fr. d'amende (loi Bérenger).

A la requête de l'administration des contributions indirectes, C. J... et G. B... de Figeac, sont poursuivis pour fabrication d'allumettes de contrebande. J... est condamné à six jours de prison et 300 fr. d'amende, et B... à 16 fr. d'amende. Le tribunal ordonne en outre la confiscation de la marchandise saisie.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Le ventre de Gourdon.

Voici le relevé des animaux de boucherie qui ont été abattus à l'abattoir de Gourdon pendant le mois de mars dernier :

Bœufs.....	13
Veaux.....	26
Moutons.....	85
Porcs.....	11

VAYRAC. — Elections municipales.

Par arrêté de M. le préfet du Lot, les électeurs de la commune de Vayrac sont convoqués pour le dimanche 19 avril, à l'effet d'élire huit conseillers municipaux, en remplacement de MM. Cipièrre, Ferrié, Gay, Serre, Chambon et Francoual, démissionnaires, et de MM. Delmon et Paradou, décédés.

SAINT-PROJET. — Compatriote.

Nous apprenons avec plaisir que notre ami M Edmond Constant, pharmacien de 1^{re} classe, est nommé pharmacien aide-major dans l'armée de réserve

LÉOBARD. — Les désespérés.

Ces jours-ci, le nommé Pierre Guitton, propriétaire à Léobard, s'est suicidé en se pendan- t à un arbre de la place publique. Aussitôt que l'on a aperçu le corps suspendu à la branche de l'arbre, quelques citoyens ont coupé la corde, mais il était trop tard l'asphyxie était complète.

Les causes de ce suicide paraissent devoir être attribuées à la mauvaise situation des affaires du suicidé.

Les constatations légales ont été faites par la gendarmerie de Salviac.

GRAMAT. — Syndicat du bétail.

Le bureau du Syndicat du bétail s'est réuni le dimanche 5 avril, à neuf heures du matin, dans une des salles de la mairie, sous la présidence de M. le docteur O. Souilhé, à l'effet de procéder à la nomination de huit assesseurs. Ce sont :

MM. Pierre Craygues, propriétaire, à la Saurinie; Gabriel Septfonds, propriétaire, à Prangères; Jean Lafeuille, propriétaire, à Ponatu; Henri Vitrac, propriétaire, à Cavaignac; Antoine Orliac fils aîné, propriétaire, à Roques; Augustin Bossuges, propriétaire, à Bèdes; Paul Décros, propriétaire, à Loustalou; Bernard Bergougnoux, propriétaire, à Terron.

BULLETIN FINANCIER

La première séance de la semaine n'a pas été satisfaisante, la baisse a été à peu près générale cependant la spéculation espère que la situation en Macédoine ne s'aggravera pas et qu'une solution pacifique terminera les incidents actuels ; ce n'est donc qu'à la situation de place qui faut attribuer le recul de ces jours derniers et celui d'aujourd'hui.

Le 3 0/0 reste à 98,22 au lieu de 98,50 ; l'amortissable finit à 98,15.

Le Comptoir National d'Escompte est à 588 ; le Crédit Foncier à 720 ; le Crédit Lyonnais à 1078 et la Société Générale à 629.

Nos chemins sont encore hésitants : le Lyon à 1428 ; le Midi à 1160 ; le Nord à 1802 et l'Orléans à 1482.

Le Suez a baissé de 10 fr. à 3770.

L'Extérieure qui clôturait samedi à 88,05 reste à 87,30 ; l'Italien est à 102,70 ; le Portugais à 31,55 ; le Turc D baisse à 28,70 ; la Banque Ottomane à 593.

Les Actions Moteur à Gaz et Constructions Mécaniques se négocient à 150 coupon détaché.

Les obligations des chemins de fer Victoria-Minas sont demandées à 379 avec coupon à détacher le 15 avril.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES	
			min.	max.
Bœufs.	1304	1280	1.14	à 1.54
Vaches.	389	361	1.06	à 1.48
Taureaux.	174	174	1.05	à 1.26
Veaux.	1385	1288	1.50	à 2.20
Moutons.	11690	11309	1.84	à 2.20
Porcs.	4654	4654	1.14	à 1.40

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES	
			min.	max.
Bœufs.	130	130	65	à 75
Vaches.	7	7	45	à 65
Moutons.	457	437	90	à 105
Porcs.	1322	1134	52	à 60

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

Vient de paraître :

LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Par A. ANDRÉ

Directeur de *l'Avenir de l'Orne et de la Mayenne*

Prix : 1 fr. 25

S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

A LOUER

BOULANGERIE

AVEC MATÉRIEL

12, RUE BRIVE — CAHORS

S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

Avis au public

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Paris

Dentiste du Lycée Gambetta

69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

Monsieur le Directeur

du Monde Moderne

122, rue Réaumur, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
5 Dim.	+ 14	+ 8	767	Pluie
6 Lundi	+ 14	+ 4.5	766.5	Beau
7 Mardi	+ 16	+ 5	764	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 138 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable. D^r HERBEAU.

MISÉ FÉRÉOL

II

— J'y crois, moi, dit-elle : d'ailleurs, vraie ou fausse, cette croyance anime pour moi ce pauvre désert.

Il marchait près d'elle. Sur le passage, le rideau de toile qui masque chaque porte se soulevait, et quelque tête, coiffée d'une cornette, apparaissait surnoisement. Les filles des Saintes se cachent de l'étranger ; pour un peu elles rabattraient leur coiffe, comme leurs belles aïeules mauresques se dérobaient sous leur voile. La propreté est peut-être la seule vertu de ces parias, propreté si rare dans le Midi qu'elle semble presque une coquetterie.

Dans la plus pauvre des maisons se trouve une chambre ornée comme une chapelle, pour laquelle on a tous les respects. C'est une chambre de jeune fille, toute faite des reliques de famille ; un sable doré recouvre la terre battue ; sur les murs, des brins de tamaris encadrent quelques images naïves ; un nœud de ruban retient les rideaux de la croisée. Là, enfin, tout est fraîcheur et grâce. Pierre et Misé Féréol atteignirent l'extrémité de la rue ; on aperçut la mer bleue, immense, superbe.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

Le temps était doux ; sur la grève, quelques canots échoués, des filets étendus. Au-dessus d'une haie d'anganes qui entouraient une maison à volets verts isolée des autres, un vieillard, d'allures martiales, se montra et parut surpris à la vue d'un inconnu cheminant aux côtés de Misé Féréol.

— Père, c'est M. Bodin, dit-elle.
— Comment ! le petit Pierre ?
— Mon Dieu, oui, Monsieur, répondit le jeune homme en riant.

— Ah ! l'heureuse chance.
Et, tout aussitôt, ouvrant vivement la porte de la haie :

— Entrez, entrez, cria le marin d'une voix forte et bien timbrée.
Le capitaine était un homme d'environ soixante ans, de haute taille, l'œil profond et vif. Ses cheveux gris coupés en brosse, son menton bien rasé et ses courts favoris dénonçaient l'officier de marine. Presque paralysé d'une jambe, il marchait à l'aide d'une forte canne.

— Alons, asseyez-vous là, sous mes arbres, dit-il à Pierre, se moquant de ses trois tamaris qui n'avaient pu grandir dans cette aridité. Albine, va chercher une bouteille de vin blanc. Vous allez goûter de notre piquette de Camargue.

Misé Féréol revint bientôt portant une bouteille et deux verres qu'elle posa sur une petite table en rotin. Il faisait chaud, Pierre trouva la boisson délicieuse.

— Je savais votre arrivée par ma fille, reprit le marin. Vous l'avez ramenée d'Arles dans votre voiture. J'aurais été vous voir et

vous remercier ; mais ma maudite carcasse !... Je vous attendais du reste.

Sur ce ton familier, la causerie s'anima bientôt. Le souvenir d'Elie Bodin, conservé vivace dans le cœur de son vieux camarade, nouait d'emblée une sorte de lien entre Pierre et son hôte.

— Je vous ai vu pas plus haut que ça, dit le capitaine en élevant la main à la hauteur de son genou : mais, pardieu, le temps a marché depuis.

Et se plaisant à évoquer le passé, qui semblait ressusciter sous sa parole chaude et colorée, il conta mille et mille détails intéressants sur le grand-père que Pierre n'avait pas connu.

Le buste droit, la tête haute, expressive, l'air ouvert, le capitaine avait ce ton ferme et net que donne l'habitude du commandement, joint à la sérénité enjouée de l'homme supérieur aux coups du sort et qui garde jusqu'à la fin l'inaltérable énergie d'une âme bien trempée, d'un caractère solide. Tout cela mêlé à cette grande rondeur d'allures et de façons, qui conquiert à première vue.

— Ah ça ; s'écria-t-il tout à coup, qu'est-ce que j'apprends ? Vous vendez Romaz !

— Oui, répondit Pierre.
— Je comprends ça. C'est si loin de Paris ! il n'y avait que le vieux Bodin qui pouvait l'habiter. Il faut être né là pour y vivre. Et c'est Rémond qui achète ?

— Vous le connaissez ?
— Parbleu ! c'est mon ami.
Tout en causant avec le capitaine et un peu surpris de trouver pareil esprit dans ce trou,

Pierre regardait Misé Féréol, qui s'était assise à quelques pas et brodait. Ce n'était plus la paysanne qu'il avait rencontrée à Arles, coiffée du *parpayoum* camargois. Chez elle, sa mise était presque celle d'une demoiselle. Une robe de toile, serrée à la taille par une ceinture, l'habillait avec une sorte de grâce native. Elle avait jeté en entrant son chapeau de paille commune, et ses lourdes tresses brunes couronnaient son front uni et mat.

Pierre la contemplait avec une admiration assez mal déguisée. Sa beauté si éclatante semblait encore rehaussée par cette élégance simple qui la paraît d'un charme étrange au fond de ce village perdu. Il s'étonnait d'avoir pu se méprendre sur elle durant leur joli voyage à travers les champs de Camargue. Sa tenue, sa réserve de fille bien élevée qui contrastait avec le sans façon un peu vulgaire de Planette, le ton même de sa causerie, ses expressions presque choisies, n'étaient-ce point là autant d'indices ? Silencieuse, elle restait étrangère à l'entretien. Par instants, pourtant, elle levait les yeux, comme gênée sous le regard ardent de Pierre ; un éclair jaillissait de ses prunelles sombres, et bien vite elle poursuivait sa tâche.

— Laisse donc un instant ton ouvrage, *pi-chounette*, dit le père.

— Je vous écoute tout en travaillant.
Une ombre passa sur le front du capitaine pendant le temps qu'il la considérait tirant vivement son aiguille ; mais tout aussitôt retrouvant son ton enjoué :

(A suivre) Jacques VINCENT.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XIV

Jeanne d'Arc

Je ne sais pas si elle réussirait dans le rôle de Lady Macbeth, mais je suis absolument certain qu'elle réussirait dans celui d'Ophélie.

Mlle Herculane était occupée, en ce moment à lever d'une main sûre un verre de champagne. Mais le tressaillement que lui firent éprouver ces paroles lui agita la main et le vin se répandit.

— Que je suis maladroit ! dit-elle en riant. Sije commets de pareilles gaucheries, je crains que lady Dangerfield ne se repente d'avoir invité sa gouvernante à dîner à côté d'elle. Je vous remercie, milord, ne vous dérangez pas... rien n'est tombé sur ma robe.

Par suite du moment de confusion qui suivit
Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

cet accident, la remarque de O'Donnell passa sans réponse, mais on aurait pu remarquer que Mlle Herculane eut soin de ne plus rencontrer ses yeux jusqu'au moment où les dames quittèrent la table.

Ce fut lui qui se leva pour leur ouvrir la porte et quand la gouvernante passa, elle leva brusquement les yeux et dirigea sur lui un regard perçant.

Il la salua légèrement, lui sourit, puis la porte se referma et le capitaine revint prendre sa place et porta un toast.

Fait très remarquable, sir Arthur Tregenna, qui était ordinairement le plus sobre des hommes, but beaucoup plus qu'il ne l'avait fait jusque-là.

Le major Frankland, qui était assis au bout de la table, s'en aperçut et, levant les épaules, il dit à voix basse à son voisin O'Donnell :

— Il avait l'habitude d'être extrêmement tempérant, autant qu'un anachorète... qui le serait. Je ne sais pas si vous avez remarqué que tous ceux auxquels la fille incomparable de Ruyland a fait tourner la tête et qui n'ont pas réussi à la captiver à leur tour, se sont adonnés au Porto, au Xérès, et à d'autres liqueurs plus fortes encore. On dirait qu'il soit impossible de s'éprendre de lady Cecil sans devenir la victime des liqueurs fortes.

— C'est vrai, répondit l'officier. Je me rappelle qu'Annesly Carruthery avait l'habitude, à Paris, de tomber à ses pieds, les yeux étincelants et en tenant un verre débordant à la main ; il criait : « Voilà la reine Blanche... que le ciel la bénisse ! » Je ne sais si cette prière

d'ivrogne a été entendue. Il se mit à boire à outrance après qu'elle l'eut repoussé ; auparavant, il était très sobre. Il me semble qu'il y a là de la fatalité, dit le jeune Irlandais d'un air réfléchi en remplissant son verre. Powerscourt s'adonna également à la boisson, changea de corps pour entrer dans un régiment qui partait pour le Canada, et il s'enivrait à peine plus de trois fois par semaine avant qu'il n'eût été congédié par elle. Je ne puis me rendre compte comment cela se faisait ! Je ne crois pourtant pas qu'elle leur ait répété le vieux refrain : « Il faut verser rasade sur rasade ; chaque goutte qui jaillit sur un front soucieux en efface une ride. »

— Je ne suppose pas que Tregenna soit une de ses victimes, répondit Frankland. L'heureux gaillard, il est sûr de remporter la victoire, lui, avec ses rentes qui n'en finissent plus et la liste plus interminable encore de ses aïeux.

— Ah, oui ! dit O'Donnell, j'ai entendu dire qu'il est d'une famille extraordinairement ancienne ; ses ancêtres étaient barons du temps d'Edouard le Confesseur. Mais la reine Blanche a un tel talent pour briser les cœurs et tourner les têtes, qu'on peut s'attendre à tout avec elle, et, comme le dit lord Dundreary, « une femme peut faire à n'importe quel moment de sa vie une de ces choses que personne ne saurait comprendre. »

Ils se rendirent au salon, d'où parvenaient déjà à travers la fenêtre ouverte les sons d'une musique agréable, mais quand ils furent entrés, ils n'y trouvèrent que mademoiselle

Herculane. La beauté de la soirée avait attiré toutes les autres dames au-dehors, sur la pelouse.

Cecil s'assit sur sa chaise rustique en fredonnant un air d'opéra et en observant d'un œil rêveur et pensif la lune dont le disque étroit et argenté apparaissait au-dessus des collines qui bordaient l'horizon.

Quant à lady Dangerfield et à Rose O'Donnell, elles causaient de modes et d'une modification récente apportée dans la forme des chapeaux de dames.

Les hommes les rejoignirent, à l'exception du baronnet de Cornouailles.

Il aimait la musique avec passion, et au moment où il passait, Mlle Herculane avait levé la tête pour lui jeter un regard et un sourire significatifs, accompagnés de quelques remarques légères mais suffisantes pour l'attirer à côté d'elle et l'y retenir.

Le comte resta aussi au salon, mais à une certaine distance ; il s'enterra dans les moelleuses profondeurs d'un fauteuil garni de soie et s'adonna doucement au sommeil.

Le major Frankland s'attacha naturellement aux côtés de la femme de sir Richard.

Pour ce Jernier, il prit une feuille de papier blanc, des bouchons sur lesquels des papillons étaient piqués, et un filet, objets avec lesquels il se mit à la recherche des vers luisants.

(A suivre)

Bibliographie

LECTURES POUR TOUS

S'adressant à tous ceux qui, aux heures de loisir, après les travaux de la journée, cherchent à s'instruire et à se distraire, les *Lectures pour Tous*, que publie la librairie Hachette et Cie, sont le recueil le plus attrayant qui ait jamais été offert à la curiosité du public. Énoncer les titres des articles que contient le numéro d'avril des *Lectures pour tous*, c'est montrer la variété des sujets que traite chaque mois, sous une forme toujours attachante et pittoresque, la revue populaire illustrée dont l'immense succès va toujours croissant :

La Peur est-elle une maladie ? Ses ravages et son traitement. — La Course au milliard. — Les Animaux au Théâtre. — La dernière Charrette (nouvelle). — Foules en prière et en fête. — Cités lacustres et Villes sur pilotis. — Palais de sels et Forêts de pierre. — Scrupules (nouvelle). — Le quatrième pouvoir : Naissance et Progrès du Journalisme. — L'artillerie contre les nuages. — La Pierre Fatale (roman).

Abonnement : Un an : Paris, 6 fr. Départements, 7 fr. Étranger, 9 francs.

Le numéro 50 centimes

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier et

dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1° DE PARIS À TOURS.
- 2° DE TOURS À NANTES.
- 3° DE NANTES À LANDERNAU, Premières livraisons et embranchements.
- 4° D'ORLÉANS À LIMOGES.
- 5° DE LIMOGES À CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6° DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
- DE TOURS À ANGOULÈME. sera continuée
- D'ANGOULÈME À BORDEAUX.

Fêtes de Pâques 1903

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour.

A l'occasion des Fêtes de Pâques les ailettes Aller et Retour à prix réduits, qui puront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102 qu samedi 4 au mercredi 22 avril inclus,

seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du jeudi 23 avril.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 23 avril.

Billets d'abonnement de famille pour les Plages de Bretagne

En vue de faciliter les déplacements des familles sur les plages de la Bretagne, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets d'abonnement de famille de 1^{re} et de 2^e classe pour baignades et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sections de ligne qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Châteaulin.

Ces billets comporteraient la réduction ci-après, sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

- 1^{re} Carte — Prix plein du billet individuel
- 2^e Carte — Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet individuel
- 3^e Carte — Réduction de 20 0/0
- 4^e Carte — Réduction de 30 0/0
- 5^e Carte — Réduction de 40 0/0
- 6^e Carte — Réduction de 50 0/0 et au-delà.

Ils seraient délivrés chaque année du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faci-

lité de prolongement moyennant supplément.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

- 1°. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.
- 2°. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire gérant : A. COUSSLANT.